

Rural Development Institute

Rural Development Institute, Université de Brandon

L'Université de Brandon a créé le Rural Development Institute (RDI) en 1989 à titre de centre de recherche universitaire et de source d'information de premier ordre sur les enjeux touchant les collectivités rurales dans l'Ouest du Canada et ailleurs.

Le RDI est une organisation de recherche et développement à but non lucratif visant à promouvoir, à faciliter, à coordonner, à entreprendre et à mener des recherches universitaires et appliquées multidisciplinaires sur les questions rurales. Il établit un lien entre les activités de recherche universitaire et la collectivité en agissant comme point de contact pour l'information de la recherche sur les questions rurales et en favorisant la participation communautaire au développement rural. Les projets du RDI sont caractérisés par les efforts de collaboration d'un grand nombre d'intervenants.

Le RDI compte divers organismes de recherche affiliés et de nombreux liens communautaires et gouvernementaux avec son mandat relatif au développement rural. Il diffuse de l'information à divers intervenants et parties intéressées et rend les renseignements et les résultats de la recherche facilement accessibles au public, soit en version imprimée ou au moyen d'exposés, de séminaires, d'ateliers et de conférences.

Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site www.brandonu.ca/rdi.

Services d'établissement en immigration et lacunes dans la région de l'Ouest de CIC 1

Résumé

L'étude portant sur les services d'établissement en immigration et les lacunes dans la région de l'Ouest de CIC a été financée par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) par l'intermédiaire du groupe Immigration Research West (IRW) à l'Université du Manitoba et a été dirigée par le Rural Development Institute (RDI) de l'Université de Brandon. Les vastes travaux de recherche sont essentiellement axés sur l'examen des services d'établissement dans les grands centres au Canada. Les immigrants étant de plus en plus nombreux à s'établir dans les petites localités et les régions rurales, ce projet vise l'examen préliminaire des services d'établissement et des partenariats. Par conséquent, le principal objectif du projet est de définir la portée actuelle des services d'établissement dans les collectivités visées de l'Ouest canadien (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et de cerner les lacunes, les obstacles et les besoins. Un objectif secondaire du projet consistait à examiner l'applicabilité du modèle de partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) en tant que solution susceptible d'améliorer les résultats des services d'établissement pour les nouveaux arrivants¹ dans l'Ouest du Canada. Ce rapport régional fait partie de l'étude sur les services d'établissement en immigration et les lacunes dans la région de l'Ouest de CIC et fait la synthèse des conclusions présentées dans les quatre rapports provinciaux pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

Ce projet est rendu possible grâce aux partenariats établis avec bon nombre de particuliers et d'organisations. Cinq chercheurs principaux associés des universités de l'Ouest canadien participant activement à des travaux de recherche en immigration ont facilité la planification et les activités de recherche dans toutes les provinces de l'Ouest : le D^r Miu Chung Yan (Université de la Colombie-Britannique); la D^{re} Anna Kirova (Université de l'Alberta); le D^r Joe Garcea (Université de la Saskatchewan); la D^{re} Lori Wilkinson (Université du Manitoba); le D^r Bill Ashton (Rural Development Institute, Université de Brandon). Aux fins du projet, une structure de gouvernance a été mise en place pour tous les aspects de l'étude.

Vingt-neuf collectivités rurales et centres urbains dans les quatre provinces de l'Ouest ont été sélectionnés par les comités consultatifs provinciaux pour participer à l'étude. L'expression « collectivité » se traduit en termes géographiques soit par une « collectivité locale » comptant une seule municipalité, ou par une « collectivité régionale » comptant au moins deux municipalités avoisinantes et/ou secteurs qui ne sont pas constitués en municipalités. Pour être admissibles, les collectivités ne doivent pas avoir fait l'objet d'une évaluation ou d'un examen approfondi des services d'établissement et doivent accueillir un nombre croissant de nouveaux arrivants. Pour cette raison, les grands centres comme Vancouver, Edmonton, Regina et Winnipeg ont été exclus de l'étude.

Les données pour le projet ont été recueillies au moyen d'entrevues par téléphone réalisées auprès de 147 représentants de fournisseurs de services d'établissement dans les 29 collectivités. Les collectivités visées (figure 4) représentaient différentes régions géographiques des quatre provinces, variaient du point de vue de leur taille et du nombre de nouveaux arrivants qu'elles accueillaient, et comptaient au

¹ Dans le contexte de l'étude, les « nouveaux arrivants » comprennent tous les résidents permanents, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les travailleurs étrangers temporaires, les citoyens naturalisés et les étudiants étrangers qui sont au Canada depuis au moins une journée et au plus cinq ans.

moins un organisme financé par CIC². Le recrutement des participants s'est fait en grande partie suivant la technique d'échantillonnage « boule de neige »; il s'agit de cadres supérieurs et de membres bien informés des fournisseurs de services dans chacune des collectivités sélectionnées. Une fois les données recueillies, 29 rapports communautaires ont été dressés pour présenter les résultats de recherche dans chaque collectivité. Les participants et d'autres intervenants en immigration dans 26 collectivités ont formulé des commentaires sur les rapports afin d'en assurer l'exactitude. Au total, 80 participants et intervenants en immigration dans 26 collectivités ont fait part de leurs commentaires. Lorsque tous les rapports communautaires ont été achevés, des rapports provinciaux ont été produits pour chacune des quatre provinces, à savoir la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Les rapports provinciaux (appendices B-E) font la synthèse des constatations dans l'ensemble des collectivités visées des quatre provinces de l'Ouest et présentent un aperçu des services d'établissement, les principales lacunes relevées, les obstacles à l'accès aux services et une description de la portée des partenariats communautaires.

Ce rapport régional résume les thèmes communs qui sont ressortis dans les quatre provinces. Par ailleurs, il propose une orientation stratégique à donner aux mesures requises de manière à combler les lacunes relevées et à améliorer la prestation des services d'établissement et d'intégration dans les régions rurales de l'Ouest canadien.

Les principales conclusions présentées dans ce rapport sont résumées sous trois thèmes : l'établissement et l'emploi; les services et les lacunes; les partenariats. Les conclusions liées à l'établissement et à l'emploi ont mis en relief des enjeux découlant des préoccupations des collectivités, alors que les conclusions relatives aux services d'établissement et aux lacunes et celles touchant les partenariats avec les fournisseurs de services ont fait ressortir des questions qui relèvent de la compétence de CIC. À la lumière de ces principales conclusions, trois orientations stratégiques sont proposées à CIC en vue d'appuyer l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants dans les régions rurales et les petites localités dans l'Ouest du Canada.

² Bien que les critères exigent que les collectivités visées comptent au moins un organisme financé par CIC, il y avait parmi les participants un éventail plus large de fournisseurs de services financés selon un partage des coûts avec CIC ou financés exclusivement par d'autres ministères fédéraux ou provinciaux, des administrations municipales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé ou d'autres sources.

1. Accroître la disponibilité et l'accessibilité des services aux nouveaux arrivants

On demande à CIC d'élargir la portée des services d'établissement actuels pour permettre aux fournisseurs de services d'offrir de meilleurs services qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants dans les collectivités rurales. Les fournisseurs de services souhaitent également améliorer l'accès aux services actuels pour pouvoir les offrir à d'autres nouveaux arrivants, dont ceux que CIC juge inadmissibles. Qui plus est, les services d'établissement doivent être offerts dans d'autres secteurs à proximité pour réduire les grandes distances à couvrir dans les régions rurales. Il est tout aussi important d'accroître les services d'intégration en place afin de les rendre plus accessibles et adaptés aux nouveaux arrivants, notamment lorsqu'il s'agit de concilier les différences culturelles.

2. Améliorer la capacité et le financement à l'échelle de l'organisation

On demande à CIC d'établir des politiques plus souples en vue de protéger les intérêts de divers groupes de nouveaux arrivants dans les régions rurales. CIC est également invité à accorder un financement de base aux fournisseurs de services. Les fournisseurs de services des régions rurales ont des choix plus limités, moins d'options de financement et moins de possibilités sur le plan du personnel que leurs homologues des centres urbains. Un financement pluriannuel aurait pour effet de stabiliser les opérations des fournisseurs de services dans l'optique d'établir des politiques de financement plus souples, ce qui leur permettrait de remédier aux difficultés attribuables à la distance et à la faible densité au moment de fournir des services. Les fournisseurs de services souhaitent par ailleurs pouvoir tirer profit et apprendre des pratiques que d'autres organisations utilisent dans la prestation de services d'établissement similaires.

3. Favoriser les partenariats pour accroître la capacité organisationnelle au sein des collectivités

On demande à CIC de mettre en place le programme de PLI dans l'Ouest canadien afin de renforcer la capacité d'établir des partenariats ainsi que d'améliorer et de mettre à contribution les partenariats existants. Bon nombre de régions rurales et de petites localités forment déjà divers partenariats. Le programme de PLI peut avoir des retombées positives importantes pour les relations de travail déjà établies. Dans le cas des collectivités rurales qui commencent à peine à accueillir de nouveaux arrivants, un programme de PLI peut favoriser l'adoption d'une approche régionale auprès des principaux intervenants. Les PLI constituent en outre un investissement stratégique dans les fournisseurs de services bien établis, où le recrutement et la mobilisation des employeurs, des dirigeants municipaux et d'autres intervenants contribuent à élargir les partenariats existants. CIC doit s'assurer que le programme de PLI appuie les différences provinciales quant aux partenariats et en tient compte.

Services d'établissement en immigration et lacunes dans la région de l'Ouest de CIC 2